

Zeitschrift:	Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Herausgeber:	Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Band:	12 (1997)
Heft:	30: Campagne nationale : "Halte à la violence conjugale"
 Artikel:	L'égalité, un droit de chacune et de chacun
Autor:	Marti Monaco, Karine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-595657

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORM'ELLES

L'égalité, un droit de chacune et de chacun

Le mandat premier du Bureau cantonal de l'égalité est l'amélioration de la condition féminine et l'élimination des discriminations entre femmes et hommes.

Ce postulat de base n'est pas sans nous rappeler toutes les autres discriminations dont les hommes et les femmes peuvent faire l'objet. Le sexe peut être un élément, mais la couleur de la peau ou l'appartenance religieuse peuvent l'être également. Ce préambule pour nous rappeler que l'égalité est une problématique constante de l'humanité d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Notre service s'occupe donc d'un aspect bien particulier de ce large thème qu'est l'égalité. Au sein même de notre mandat, différentes approches sont possibles. La Campagne lancée cette année par la Conférence suisse des Bureaux de l'égalité a choisi la sensibilisation de la population à une discrimination très présente, à savoir, la violence conjugale.

Au plan national, une sensibilisation à travers différentes diffusions médiatiques aura lieu durant tout le mois de mai. Pour le Canton du Jura, nous avons préparé un programme spécifique de sensibilisation des différents publics-cibles.

La parution d'un numéro spécial d'INFORM'ELLES se justifie donc pleinement. C'est en effet un mois complet qui sera destiné à parler de violence conjugale. Il est vrai que le thème a déjà été abordé à de nombreuses reprises, mais l'évolution des mentalités et des comportements ne se faisant pas en quelques années mais plutôt en quelques générations, il nous a paru fondamental d'y revenir à nouveau par des moyens peut-être un peu différents.

Voici notre constat:

La violence et la maltraitance existent dans le Jura.
Elles sont le plus souvent dirigées contre les femmes et les enfants.

Les témoignages recueillis font apparaître qu'aujourd'hui, la violence est présente sous toutes ses formes.

Rappelons également qu'au mois d'octobre 1996, plus de 150 femmes jurassiennes adoptaient à Courtemelon, lors du Forum du BCF «JURA-FEMMES 96» une résolution spécifique à la violence.

Résolution:

Les personnes réunies sous l'égide du BCF / Jura Femmes 96 proposent la mise en application des mesures suivantes:

1. *Création d'un relais d'écoute ouvert en permanence et desservi par des personnes formées et bénévoles;*
2. a) *Ouverture ponctuelle de lieux d'accueil existants aux agresseurs durant la période de garde à vue (Hôpitaux, homes et autres centres d'accueil);*
- b) *Création d'un réseau d'urgence de familles d'accueil ouvert aux victimes d'agressions;*
3. *Accélération du processus de prise en charge thérapeutique et du suivi des personnes qui font souffrir et sont en souffrance;*
4. *Amélioration de la qualité d'écoute et d'accueil des personnes chargées de recueillir les témoignages et les plaintes des victimes de maltraînances et de sévices sexuels.*
5. *Encouragement et renforcement de la prévention au sein des familles, des établissements scolaires et des associations accueillant des enfants et des adolescents (notamment par la diffusion d'un « passeport prudence »).*

Aujourd'hui, par la mise sur pied de cette campagne, nous continuons notre travail et nous mettons en œuvre une partie des demandes des femmes jurassiennes.

Karine MARTI MONACO,
Cheffe du Bureau de la condition féminine
du Canton du Jura